Georges COPPOLA

Référent TIV FFESSM

[georges.coppola@ffessm.fr](mailto:georges.coppola@ffessm.fr)

Marseille le 15 juillet 2021

Stage de formateur TIV des 1, 2 et 3 octobre 2021

à CAMPUS ATLANTICA, 24 avenue de Virecourt

33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Chers tous,

Un stage de formateurs de T.I.V. est organisé les 1, 2et 3 octobre 2021 à CAMPUS ATLANTICA,

24 avenue de Virecourt, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Le stage débutera le vendredi à 8h30 et prendra fin le dimanche en fin de matinée.

La présence des stagiaires est obligatoire pendant la durée du stage.

Vous trouverez ci-dessous le formulaire d’inscription que chaque candidat devra retourner à la CTR d’appartenance qui fera parvenir :

* Le dossier papier complet accompagné du règlement au siège national à Marseille,
* Un dossier dématérialisé à : [georges.coppola@ffessm.fr](mailto:georges.coppola@ffessm.fr).

La participation, fixée à 190,00€ par stagiaire, doit être jointe à la demande d’inscription (chèque à l’ordre de la FFESSM), et comprend les frais de stage, l’hébergement et les repas du jeudi soir au dimanche midi.

Le déplacement est la charge des stagiaires.

Chaque stagiaire recevra par mail un accusé de réception de son inscription au siège fédéral et une convocation quinze jours avant le début du stage.

Aquatiquement

G. COPPOLA

BULLETIN D’INSCRIPTION

Stage de formateurs de T.I.V. des 1 , 2 et 3 octobre 2021

CAMPUS ATLANTICA, 24 avenue de Virecourt

33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX.

Le dossier d’inscription comprenant le formulaire renseigné, copie de l’attestation de licence en cours de validité et de la carte T.I.V. , un chèque de 190,00€ à l’ordre de la F.F.E.S.S.M., est à adresser à votre C.T.R. qui le transmettra au siège fédéral, avec copie dématérialisée à [georges.coppola@ffessm.fr](mailto:georges.coppola@ffessm.fr) au plus tard pour le 10 septembre 2021.

NOM :  Prénom :

Numéro de licence :

Date de naissance :

Tél. portable :

Email :

Comité régional :

Club d’appartenance : N° :

J’arriverai jeudi soir, vendredi matin (rayer la mention inutile)

Avis du Président de la C.T.R.

(Obligatoire)

Avis favorable, défavorable (rayer la mention inutile)

Ordre de priorité (indispensable cas de plusieurs candidatures de la même C.T.R.) :

Le Président de la C.T.R.

Cachet Signature